



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2005
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Résumé

S'il est vrai que la participation des grands groupes au Forum des Nations Unies sur les forêts a beaucoup progressé sur les plans quantitatif et qualitatif durant les cinq dernières années, il est cependant nécessaire de surmonter certains obstacles pour la renforcer à l'avenir. Afin de promouvoir la participation des grands groupes au débat général, il a été décidé d'intégrer le dialogue multipartite aux séances plénières de la cinquième session du Forum, y compris au débat de haut niveau.

Pour que les contributions de fond des grands groupes gagnent en efficacité, le Forum souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir des associations et des réseaux, en particulier dans les pays développés; organiser des consultations régionales avec les grands groupes afin d'élargir leur participation; partager son expérience du système d'accréditation du Conseil économique et social; et mettre à la disposition des grands groupes davantage de ressources financières en vue de leur participation aux prochaines sessions et réunions des groupes spéciaux d'experts.

* E/CN.18/2005/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–5	3
I. Préparation de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts . .	6–9	3
II. Obstacles et propositions pour l’avenir	10–12	4
III. Points à examiner	13	4

Introduction

1. La présente note vise à faciliter le dialogue multipartite lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les documents de travail établis par les grands groupes sont publiés en tant qu'additifs à la présente note.
2. Ces trois dernières années, le Forum a fait des progrès notables pour établir des relations de travail étroites avec des organisations de la société civile de premier plan. Celles-ci ont manifesté un intérêt accru pour les travaux du Forum, à en juger par le nombre croissant d'initiatives de soutien et d'inscriptions aux sessions prises par des organisations.
3. Conformément à sa résolution 1/1, le Forum tient un dialogue multipartite à chacune de ses sessions. Grâce à de nombreuses consultations et à une étroite collaboration, les parties prenantes participent de plus en plus à la préparation de ces dialogues et, par le biais d'opérations de planification concertée, ont noué d'étroites relations de coopération au sein du groupe.
4. Dans sa résolution 1/1, le Forum stipule en outre que la participation des grands groupes aux travaux du Forum doit s'inspirer des pratiques participatives et transparentes établies par la Commission du développement durable. Compte tenu de la façon dont les parties prenantes participent à cette commission, ainsi que des décisions prises dans ce sens au Sommet mondial pour le développement durable, les organisations internationales et les grands groupes prennent part plus directement et concrètement aux travaux du Forum.
5. Le secrétariat du Forum a collaboré étroitement avec les coordonnateurs des grands groupes afin d'élargir la participation de ces derniers conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

I. Préparation de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

6. Afin de favoriser la participation des grands groupes au débat général, le dialogue multipartite s'étalera sur les deux semaines que durera la session, et les représentants des grands groupes présenteront leurs points de vue lors des séances plénières et du débat ministériel de haut niveau.
7. La participation active des organisations de la société civile au dialogue revêt une importance particulière car elle permettra d'aborder un large éventail de points de vue et de préoccupations lors des débats de la cinquième session du Forum. Ces organisations contribuent pleinement à l'application des décisions et leur engagement se traduit par une plus grande prise en charge au niveau local et par une plus grande efficacité sur le terrain.
8. Lors de la réunion du groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts, tenue à New York du 7 au 10 septembre 2004 (voir rapport publié sous la cote E/CN.18/2005/2), certains experts ont fait observer que le fait de définir des objectifs et des buts pourrait véritablement accélérer la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et

l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts¹, ainsi que dans les propositions pratiques du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts. Les coordonnateurs des grands groupes se sont appuyés sur cet argument pour décider de préparer des documents de travail comportant des priorités et des objectifs pour l'avenir.

9. Les coordonnateurs des grands groupes se sont concertés avec le secrétariat du Forum pour organiser un Forum des grands groupes qui se tiendra deux jours avant la cinquième session du Forum sur les forêts. Le Forum des grands groupes offrira aux grands groupes, aux représentants des gouvernements et aux organisations intergouvernementales un cadre informel dans lequel ils pourront discuter des priorités pour l'avenir, débattre des objectifs communs et divergents afin de mieux apprécier les points de vue des uns et des autres, et étudier les moyens de renforcer la collaboration au sein des groupes et entre ceux-ci. Les résultats des travaux de ce forum seront présentés durant la cinquième session du Forum sur les forêts.

II. Obstacles et propositions pour l'avenir

10. Depuis que le Forum des Nations Unies sur les forêts a été créé, la participation des représentants des grands groupes a progressé sur les plans quantitatif et qualitatif. Il reste toutefois beaucoup d'obstacles à surmonter pour parvenir à une représentation équilibrée, notamment un déséquilibre dans la représentation géographique au sein de certains grands groupes, imputable au manque de ressources financières et humaines des organisations des pays en développement. Dans de nombreux cas, la constitution à grande échelle de réseaux ou d'associations a toutefois permis, dans une large mesure, d'assurer des contributions de fond sur les thèmes de chaque session.

11. Des consultations régionales entre les parties prenantes devraient permettre d'étendre les réseaux et de parvenir à un meilleur équilibre géographique. Dans chacun des grands groupes, les organisations pourraient également prévoir des réunions annuelles ou bisannuelles en vue d'examiner les contributions de fond à apporter à la session et de s'entendre sur la représentation adéquate.

12. La forte demande pour l'obtention du statut consultatif et le temps limité réservé aux délibérations du Comité de l'ECOSOC chargé des organisations non gouvernementales excluent l'examen de toute candidature pour les deux ans à venir au moins. Ce problème a été décrit en détail dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (voir A/58/817 et Corr.1), et des recommandations de réforme ont été soumises à l'Assemblée générale (voir sect. VII du rapport). Le Président de l'Assemblée a proposé de poursuivre les consultations avec les États Membres. Le Forum souhaitera peut-être apporter sa contribution au débat sur l'accréditation en soumettant des propositions de réforme au Conseil et, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale.

III. Points à examiner

13. Compte tenu des autres discussions qui auront lieu lors de sa cinquième session, le Forum souhaitera peut-être :

- Recevoir des États membres des contributions supplémentaires sur la meilleure façon de favoriser une coordination et une participation plus concrètes de la part des grands groupes, de parvenir à une meilleure représentation géographique, et de promouvoir et d'agrandir les réseaux et associations de tous types, surtout dans les pays en développement;
- Recevoir des États membres des contributions supplémentaires sur la meilleure façon d'accroître la participation aux niveaux national et régional, et d'améliorer ainsi les contributions. Cela suppose d'entretenir avec les représentants des parties prenantes un dialogue suivi sur la façon d'organiser des réunions entre parties prenantes au niveau régional (pour examiner les contributions à la session et la représentation des grands groupes);
- Examiner comment participer davantage au dialogue mené à l'échelle du système des Nations Unies, au sujet de l'accréditation des organisations non gouvernementales, en faisant part de son expérience et en transmettant des propositions de réforme au Conseil économique et social et, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale;
- Étudier les moyens d'orienter et d'étoffer administrativement certaines contributions, de sorte que le secrétariat du Forum puisse maintenir et renforcer son soutien financier à la participation des grands groupes aux sessions du Forum et aux réunions des groupes spéciaux d'experts.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe III.